



*Communiqué de presse Swiss Volley*

## **Le tribunal régional donne raison à Swiss Volley sur tous les points**

**Berne, 15 avril 2021 – Le tribunal régional de Berne-Mittelland a rejeté la demande de mesures provisionnelles de Volero Züri Unterland contre l'annulation de la promotion/relégation entre la NLA et la NLB.**

Volero Züri Unterland a intenté une action en justice contre deux décisions du Comité Central de Swiss Volley: d'une part contre l'annulation de la promotion/relégation entre la NLA et la NLB et d'autre part contre l'annulation du championnat de la ligue nationale B. Les deux décisions ont été prises par le Comité Central de Swiss Volley sur la base des ordonnances du Conseil fédéral pour lutter contre la pandémie, car celles-ci ne garantissent pas un championnat réglementé et équitable au niveau national.

Dans la première procédure, le tribunal régional de Berne-Mittelland a maintenant donné raison à Swiss Volley. Tous les fondements de la demande présentés par Volero Züri Unterland ne se justifient pas face à l'ordonnance de mesures provisionnelles rendue par le tribunal régional. La décision du Comité Central est objectivement justifiée et compréhensible du point de vue de la garantie d'une concurrence loyale, justifie le tribunal régional dans une décision globale. L'appel est rejeté dans son intégralité et les frais du procès, composés des frais de justice et de l'indemnisation, sont imposés à Volero Zürich, au VBC züri unterland et aux six joueuses concernées.

Nora Willi, Présidente du Comité Central, exprime sa satisfaction: «L'arrêt du tribunal régional nous confirme, au Comité Central, que nous avons agi de manière juste et appropriée.»

Selon les informations du club, il va retirer la deuxième demande de mesures provisionnelles contre l'annulation du championnat de LNB.

### **Contact**

– Ursula Gugger Suter, Responsable de la communication, +41 79 304 88 91